



Autoroutes du Sud de la France
Monsieur Sébastien MORANT
Directeur général
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Lunel, le 6 avril 2016

Objet : Situation de l'emploi

Monsieur,

ASF a tout a tout au long de ces dernières années eu recours à des contrats à durée déterminée classiques et également alternants (essentiellement de professionnalisation et d'apprentissage). Les métiers concernés sont multiples, mais sont essentiellement concentrés sur les filières Viabilité et GME, où les besoins sont les plus criants.

La CFDT a toujours approuvé le recours à ces contrats, car ils permettent à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, ce qui est un plus considérable dans le contexte actuel du marché de l'emploi. Et cela même si nous avons souvent regretté que trop peu d'entre eux débouchent sur des contrats à durée indéterminée.

Aujourd'hui, et cette tendance s'accroît, certaines filières et équipes sont dans des tensions importantes, essentiellement dues à des effectifs insuffisants. Les métiers concernés, et ce n'est pas un hasard, sont ceux qui ont le plus recours à ce type de contrats. Ces jeunes ont acquis des compétences tout au long de leur parcours chez ASF, bien souvent dans notre cœur de métier. Et, pour beaucoup d'entre eux, la mobilité n'est pas un frein à leur volonté de s'intégrer dans l'entreprise.

La CFDT ne peut que regretter que les formations dispensées et les compétences acquises soient « perdues », lorsque ces personnes quittent l'entreprise. C'est d'autant plus regrettable que les besoins existent, ne serait-ce qu'à travers les postes vacants dont certains ont beaucoup de mal à être pourvus, et que les compétences sont présentes puisqu'acquises à travers ces parcours de formation, d'apprentissage et de professionnalisation.

La CFDT ne peut se résigner à cette situation. Il convient de dépasser ces constats pour passer aux actes. Nous savons tous que le renouvellement des équipes, le maintien en compétences par la transmission du savoir et la dégradation de la pyramide des âges sont des préoccupations essentielles pour une entreprise.


C'est pourquoi nous réaffirmons ici que les investissements d'ASF sur ce type de contrats doivent désormais être concrétisés par des embauches en CDI dans les métiers, sites et équipes où cela est devenu indispensable.

Nous vous savons, Monsieur, profondément attaché à ces thèmes, comme vous avez eu l'occasion de l'affirmer à travers votre courrier en date du 24 juillet 2015. La CFDT a cru à vos engagements, pris devant les salariés et les organisations syndicales, et y croit encore plus fort que jamais.

C'est pourquoi nous sommes à votre disposition pour poursuivre ces échanges sous la forme qui vous paraîtra la plus adaptée, certains qu'une volonté partagée sur le thème de l'emploi peut permettre d'avancer de manière constructive, dans le cadre d'un dialogue social apaisé.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Floréal PINOS

Délégué syndical central

Copie : Madame Josiane COSTANTINO – DRH